RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230705-2023_052-DE
Reçu le 10/07/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 30 juin 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Michaël GAUME, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO et Mme Virginie LE TOUMELIN.

Etaient absents : 5
Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie FESTA, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3
Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noële CHAIX, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire).

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Nathalie LAJKO.

Servitudes de la microcentrale La Serre

Monsieur le Maire

Rappelle au Conseil Municipal que la gestion de la microcentrale de la Serre appartient au délégataire ECO M HYDRO en vertu d'un contrat de délégation de service public validé en février 2019. Dans ce cadre, les servitudes de passage des canalisations doivent être mises en conformité.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

FAURE	Joseph		05500	Saint Bonnet en Champsaur	ZM 126	
JAUSSAUD	Isabelle	La garde	05500	Saint Bonnet en Champsaur	ZM 21	
MOYNIER	Jean		05500	Saint Bonnet en Champsaur	ZM 13	Changement de N° de parcelle ZM 115 et 116
REYNIER	Vincent		05500	Saint Bonnet en Champsaur	ZM 22	
AMAR						
ROBERT	Yvon	Château Robert	05500	Saint Bonnet en Champsaur	ZA 50 et 55	ZB 52
ALLECQ	Gilles	La Peyre	05500	Saint Bonnet en Champsaur	ZM 24	
BEGOU	Marie-Laure	L'Arnaude-Bénévent et Charbillac	05500	Saint Bonnet en Champsaur	ZM 20	
MATHY	Elizabeth	1 Rue du Morgon	05160	Savines le Lac	ZM 20	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230705-2023_052-DE
Reçu le 10/07/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Commune de SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Rénovation de la centrale hydroélectrique de la Serre

PLAN PARCELLAIRE ET TOPOGRAPHIQUE

Partie aval de la conduite forcée

(Levé du 22 au 25 février 2019)

Echelle : 1/1000

Projection : RGF93 - CC45 (Rattaché à l'aide du système Téria)

Nivellement : NGF (Rattaché à l'aide du système Téria)

LEGENDE :

Point de repère (avec nom et altitude NGF ; voir aussi fichier texte joint avec coordonnées exactes x,y,z)

Arbres principaux

Zone boisée

Application parcellaire non contradictoire brute

Haut de talus

Conduite AEP existante

Conduite forcée existante (tracé réel repéré sur site en février 2019)

Courbes de niveaux (espacement 1m) avec cote NGF (rouge : 10 m ; noir 5 m)

Conduite forcée existante (tracé théorique piqueté en 2012 avec servitude de 2m de largeur)

Conduite forcée projetée (avec servitude de 3m de largeur)

STPK

Chemin de Monplaisir, 64800 Coarraze

Saint Martin 05700 MEREUIL

Référence : LaSerreP1-V1

Date	Versions
12/03/2019	V1

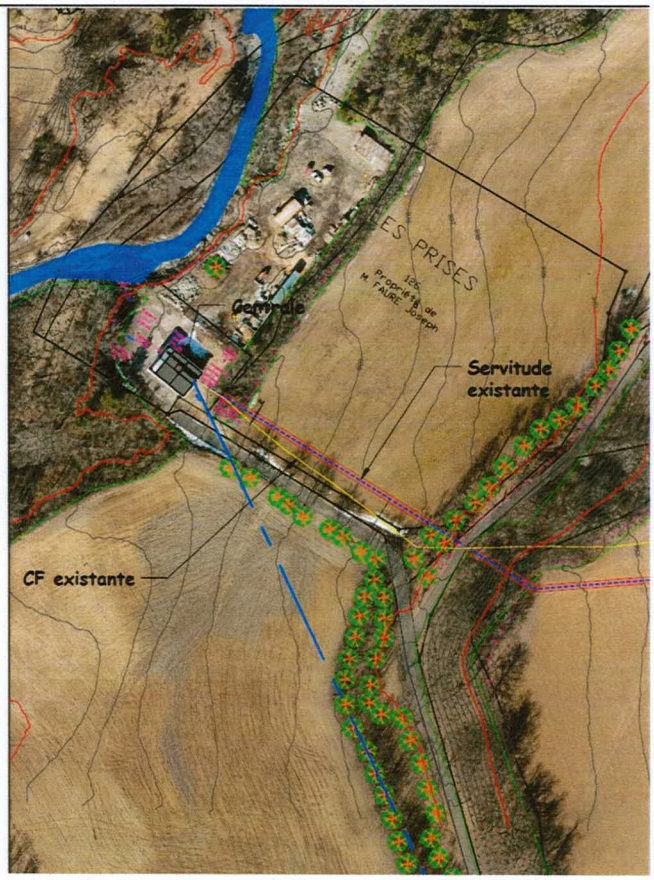

Département des Hautes-Alpes
Commune de SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
Rénovation de la centrale hydroélectrique de la Serre
PLAN PARCELLAIRE ET TOPOGRAPHIQUE
Partie amont de la conduite forcée

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** le projet de servitudes pour la microcentrale La Serre avec les propriétaires et le délégataire,

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230705-2023_052-DE
Reçu le 10/07/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 10 JUIL. 2023
Affiché ou publié le : 10 JUIL. 2023

Ainsi fait et délibéré le 5 juillet 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK